

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
 DOSSIER R-3969-2016, PHASE 2**

RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2

**PAR
 STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
 (AQLPA)**

A. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence :

- i) **Source : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3970-2016, Pièce B-0021, GMI-09, Document 2, Tableau A, page 1 (Économies nettes par marché - m³)

	Oct. 2015- Sept. 2016 (P)	2015-2016 (Réal 4 mois au 31 janvier 2016)	% de réalisation	Oct. 2016- Sept. 2017 (P proposée)	Oct. 2017- Sept. 2018 (P)	Oct. 2018- Sept. 2019
Résidentiel	604 100	243454	40%	554 944	563 707	572 469
CII	16 573 555	4080492	25%	17 921 547	18 757 769	19 241 093
VGE	23 875 927	9650113	40%	20 557 129	19 255 364	19 255 364
<i>Poids des VGE dans le PGEÉ de Gaz Métro</i>	58,2%	69,1%		52,7%	49,9%	49,3%
TOTAL PGEÉ	41 053 582	13 974 059	34%	39 033 620	38 576 840	39 068 926
Tonnes de CO₂ (Facteur m³/1000*1,9 21)	78 864	26 844	34%	74 984	74 106	75 051

Demandes :

- a) Du tableau, nous constatons que Gaz Métro tire de la moitié ou plus des économies de gaz de son PGEÉ de ses clients de la grande entreprise. Or, Gazifère alimente de tels clients. Pourquoi ne les considérez-vous pas dans votre PGEÉ ?

Réponse 2.1a):

Gazifère a très peu de clients correspondant à la clientèle de la grande entreprise de Gaz Métro. En ce sens, il est difficile de prévoir une offre précise pour un bassin de 14 clients. Les projets potentiels de cette clientèle peuvent par ailleurs être significatifs, et représenter des aides financières considérables. Les risques significatifs de dépassement budgétaire combinés à la difficulté de prévoir un cas-type de même que le niveau d'économie potentiel sont trop importants pour la taille du PGEÉ de Gazifère.

- b) Veuillez déposer une proposition de mesures d'efficacité énergétique destinée à la clientèle des grandes entreprises.

Réponse 2.1b):

Une approche ciblée auprès de chacun des clients industriels afin d'identifier l'opportunité d'offrir un soutien pour la réalisation de projets spécifiques permettrait d'établir un budget exceptionnel pouvant servir à appuyer cette clientèle. Considérant la durée des cycles de projet et des processus d'approbation budgétaire, il serait difficile, voire impossible, de réaliser ce type de démarche pour le PGEÉ 2017. Cependant, il serait possible d'inclure un budget exceptionnel pour le prochain PGEÉ dans la mesure où un ou des clients industriels seraient disposés à participer à un tel type de projet en collaboration avec Gazifère.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0161, GI-29, Document 1, page 12, Tableau 7, Budget de gestion du PGEÉ prévu pour 2017 :

Tâche	Montant
Salaire	77 000 \$
Plan de communication	9 000 \$
Consultants	69 000 \$
Déplacement et autres	5 000 \$

GI-39

Document 1

Page 2 de 21

Stratégie énergétiques	10 000 \$
Total	170 000 \$

- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0161, GI-29, Doc. 1, p. 12 :
Salair
Le salaire demandé représente l'équivalent d'un employé à temps complet (1, ETC.) dédié à la gestion du PGEÉ. Sans s'y limiter, cette personne sera responsable
– De la représentation de Gazifère lors d'événements, de rencontres de travail à caractère environnemental (table de concertation, Ville de Gatineau, consultation publique du ministère, etc.).
- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0161, GI-29, Doc. 1, p. 14 :
Consultant
Le budget demandé pour les services du Consultant dans le cadre du PGEÉ 2017 est proportionnel aux efforts qui devront être investis pour poursuivre l'élaboration d'un PGEÉ renouvelé. Sans s'y limiter, le Consultant devra
– Participer à l'exercice de reddition des cibles du gouvernement
– Assister/Représenter Gazifère dans d'autres dossiers associés à l'efficacité énergétique (ex. : fermeture des livres, stratégie énergétique du Québec, etc.)

Demandes :

- a) Les descriptions du salarié et du consultant des références ii et iii ne font-elles pas double emploi avec la demande de 10 000\$ en lien avec la Stratégie Énergétique du tableau de la référence i ?

Réponse 2.2a):

Il n'y a pas double emploi. Le consultant de Gazifère pourrait par exemple conseiller Gazifère dans la préparation d'un mémoire visant à alimenter les réflexions du Ministère dans la mise en place de la stratégie énergétique. Dans cet exemple, les frais associés au travail du consultant seraient comptabilisés dans le poste consultant de la référence i).

Le poste budgétaire intitulé Stratégie énergétique de cette même référence servira principalement à couvrir les frais associés aux déplacements d'employés de Gazifère qui pourraient être invités à participer à des rencontres ou des séances de travail à l'extérieur de la région de l'Outaouais ainsi qu'à couvrir les frais associés à l'implication des services juridiques qui pourraient devoir accompagner Gazifère dans ses démarches.

Tel que mentionné à la pièce GI-29, document 1, page 15, Gazifère ne dispose d'aucune information particulière en ce qui a trait au niveau d'implication, au moment et à la façon dont les distributeurs seront appelés à commenter le plan directeur. Gazifère a prévu un

poste budgétaire par souci de prudence et afin de lui permettre de s'impliquer et défendre les intérêts de sa clientèle.

b) Veuillez déposer des pièces rectifiées afin d'éviter cette duplication.

Réponse 2.2b):

Sans objet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 3, page 1 :

	Évolution des coûts évités et des pertes de revenus		
	PGEÉ 2015-2016	PGEÉ 2017	Évolution
Coût évité – volume de base	0,2556	0,1906	-25%
Coût évité – volume de chauffage	0,2995	0,2394	-25% (voir question ci-dessous)
Perte de revenus – secteur résidentiel	0,512	0,4069	-21%
Perte de revenus – secteur commercial	0,417	0,2961	-29%

Demandes :

a) La réduction des coûts évités de chauffage n'est-elle pas plutôt de 20 % tel que montré à la référence i alors que votre tableau se lit -25 % ?

Réponse 2.3a):

Effectivement, la réduction des coûts évités de chauffage est de 20%.

b) Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

Réponse 2.3b):

Veillez vous référer à la pièce GI-29, document 5, révisé en date du 20 octobre 2016.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 7, Abaissement de la température du chauffe-eau.

Demande :

- a) Quelle est la consommation annuelle en m³ du chauffe-eau exploité à 60°C ?

Réponse 2.4a):

Avec les mêmes paramètres du cas type (p. ex. même consommation d'eau), la consommation annuelle d'un chauffe-eau exploité à 60 °C est de 539 m³.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 12 :

Cette approche attribue des économies unitaires de 1 032 m³ par appareil comparativement à 2 325 m³ tel que précédemment identifié dans le PGEÉ 2015-2016.

Demande :

- a) Veuillez expliquer ce qui entraîne la baisse des économies unitaires, passant de 2325 m³ dans le PGEÉ précédent à 1032 m³ dans le présent dossier ?

Réponse 2.5a):

Le PGEÉ précédent s'appuyait sur la méthodologie d'Enbridge qui a été mise-à-jour par Union Gas depuis. Cette nouvelle approche fut utilisée pour déterminer les gains de la mesure pour le PGEÉ 2017.

La taille moyenne utilisée pour déterminer les gains unitaires du PGEÉ 2017 est basée sur les données de participation historique au programme. Les hypothèses retenues lors du PGEÉ précédent étaient très différentes à ce sujet, et résultaient en des gains unitaires plus élevés.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0048, GI-10, Document 2, page 5.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, tableau 12, pages 16 et 17.

Demandes :

- a) En utilisant les équations de la référence i et les efficacités réelles de la mesure de la référence ii, nous calculons 1 215 m³ pour les petites chaudières et 7773 m³ pour les grosses chaudières. Sommes-nous dans l'erreur et si oui, quelle est notre erreur ?

Réponse 2.6a):

Une erreur s'est glissée dans le tableau citée en référence, et la valeur de l'efficacité de la mesure pour les chaudières de moins de 300 kBtu/h devrait être 88,7% et non 88,9%.

Les incongruités relevées entre l'application des algorithmes de la référence i avec les données du cas-type de la référence ii sont causés par l'arrondissement des valeurs moyennes présentées dans le tableau du cas-type. En effet, les gains unitaires rapportés dans le cas-type proviennent d'une moyenne des gains calculés individuellement pour chacun des participants. Les données d'efficacité moyenne et de capacité des équipements présentés dans le cas-type sont par ailleurs arrondies.

Un calcul avec les paramètres tel que présentés dans le tableau 12 indiquent effectivement des gains de 1 184 m³ (en tenant compte de l'efficacité réelle de 88,7%) pour les petites chaudières et de 7 773 m³ pour les grandes chaudières. Afin d'accroître la lisibilité et la compréhension du rapport, les gains unitaires seront calculés à partir des données présentées dans les cas-type dans la pièce rectifiée.

- b) Le cas échéant, veuillez déposer des pièces rectifiées.

Réponse 2.6b):

Veuillez vous référer à la pièce GI-29, document 5, révisée en date du 20 octobre 2016.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 19, Tableau 13.

Demandes :

- a) Quelle est la région exacte desservie par Enbridge en Ontario ?

Réponse 2.7a):

Pour connaître les régions desservies par Enbridge, Gazifère vous invite à consulter le site web d'Enbridge à l'adresse suivante :

<https://www.enbridgegas.com/homes/start-stop-move/connect-disconnect-service/our-service-area.aspx>

- b) Comment expliquez-vous que les bureaux qui ne ferment pas de l'année aient le même pourcentage de recul sur 24 heures que les écoles (64%) ?

Réponse 2.7b):

Notre démarche est basée sur une méthodologie approuvée par un régulateur et se base sur des moyennes d'heures de recul pour des regroupements assez importants d'institutions ou par type de commerce. Comme les résultats initiaux de cette évaluation indiquent que ce programme ne passe pas le TCTR, nous n'avons pas cru bon d'effectuer une analyse plus détaillée pour raffiner les hypothèses en vue de déterminer un gain unitaire applicable à la situation de Gazifère.

Par ailleurs, notons que le profil d'ouverture des écoles et des bureaux durant la période de chauffage est sensiblement le même.

- c) De même, les campus universitaires ne devraient-ils pas montrer un nombre d'heures de recul inférieur car ils connaissent une activité presque continue ?

Réponse 2.7c):

Notre démarche est basée sur une méthodologie approuvée par un régulateur et se base sur des moyennes d'heures de recul pour des regroupements assez importants d'institutions ou par type de commerce. Comme les résultats initiaux de cette évaluation

indiquent que ce programme ne passe pas le TCTR, nous n'avons pas cru bon d'effectuer une analyse plus détaillée pour raffiner les hypothèses en vue de déterminer un gain unitaire applicable à la situation de Gazifère.

- d) Le cas échéant, veuillez déposer des pièces rectifiées en conséquence de vos réponses aux sous-questions qui précèdent.

Réponse 2.7d):

Sans objet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 21 :

En résumé, étant donné que les économies unitaires des cas types dans la franchise d'Enbridge en Ontario semblent conservatrices, que celles-ci s'échelonnent de 10 à 132 m³/thermostat et que seuls les entrepôts/centres de distribution dépassent le seuil d'économie requis pour obtenir un TCTR positif de 81 m³/thermostat, le cas type du thermostat programmable ne passe pas le test de rentabilité TCTR. Conséquemment, le programme Thermostat programmable est abandonné.

Demande :

- a) Pourquoi ne pas maintenir le programme Thermostat programmable pour les entrepôts/centres de distribution puisque ce programme est rentable dans ce segment ?

Réponse 2.8a):

L'analyse préliminaire réalisée pour le PGEÉ 2017 a porté sur les gains techniques, indiquant que cette mesure pourrait être rentable pour un type de bâtiment particulier dans des conditions précises. Elle incluait également une évaluation préliminaire de la base de référence et de la réalisation des gains.

Les différents facteurs indiquent un risque significatif que les gains réalisés ne soient pas suffisants pour que la mesure soit rentable sur la base du TCTR, soient :

- Intensité énergétique inférieure aux hypothèses de base
- Taux d'opportunité plus élevé
- Taux de réalisation des gains inférieur dû aux facteurs comportementaux (soit le participant appliquait déjà un recul du point de consigne avant la mise en œuvre de la mesure, soit il ne programme pas le thermostat programmable et ne fait pas de recul durant les périodes inoccupées).

b) Suivant votre réponse à la sous-question précédente, veuillez amender votre PGEÉ et les pièces s'y rapportant de manière à maintenir le programme Thermostat programmable pour les entrepôts/centres de distribution.

Réponse 2.8b):

Sans objet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9

Référence :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 17, page 27, Données du programme – Abaissement de la température :

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	55,4	48	55,4
Coût incrémental (\$)	0 \$	0 \$	0 \$
Distorsion (%)	6	6	6
Durée de vie (an)	7,4	7,4	7,4
Nombre de participants	442	721	280
Bénéfices totaux (\$)	36 905	56 172	17 553
Aides financières totales (\$)	0	0	0
TCTR (\$)	36 905	56 172	17 553
TNT (\$)	-37 283	-56 347	-19 928
TCTR + TNT (\$)	-378	-175	-2 375

Préambule :

La ligne « Bénéfices totaux » apparaît quant aux divers programmes du PGEÉ.

Demandes :

a) Veuillez définir la ligne « Bénéfices totaux » et en expliciter le calcul.

Réponse 2.9a):

Les bénéfices totaux sont calculés en fonction de la valeur actuelle d'une suite d'annuité où :

$$\text{L'annuité} = \frac{\text{Économies unitaires} \times \text{coûts évités} \times (1 - \% \text{ distortion})}{\text{X nombre de participants}}$$

$$\text{Taux d'intérêt périodique} = \text{Le taux d'actualisation}$$

$$\text{Le nombre de période} = \text{La durée de vie de la mesure}$$

b est-ce les coûts évités ?

Réponse b:

Oui, voir le calcul à la réponse 2.9a).

b) Les bénéfices totaux sont aux bénéfices de quels groupes : le Distributeur, les participants, les consommateurs ou la société en général ? Veuillez bien détailler et expliciter et ventiler votre réponse.

Réponse 2.9b):

La valeur des bénéfices présentés dans les tableaux du PGEÉ représente uniquement la valeur économique des économies d'énergie mesurée par les coûts évités. Ils excluent notamment tout bénéfice non-énergétique.

En ce sens, les bénéfices totaux représentés dans les tableaux sont les bénéfices du distributeur. Cependant, l'expression du TCTR dans son ensemble représente la perspective économique directe pour l'ensemble des clients du distributeur. Les simplifications ont réduit l'expression des bénéfices du TCTR à la seule composante des coûts évités.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-10

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 18, pages 28 et 29, Données du programme – Ecologis volet 2 :

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	S.O.	S.O.	111
Coût incrémental (\$)	S.O.	S.O.	211 \$
Distorsion (%)	S.O.	S.O.	15
Durée de vie (an)	S.O.	S.O.	15
Nombre de participants	S.O.	S.O.	5
Bénéfices totaux (\$)	S.O.	S.O.	1 262
Aides financières totales (\$)	S.O.	S.O.	1055
TCTR (\$)	S.O.	S.O.	207
TNT (\$)	S.O.	S.O.	-1 939
TCTR + TNT (\$)	S.O.	S.O.	-1 732

Demandes :

- a) Comment expliquez-vous la présence d'un facteur de distorsion de 15 % dans un programme qui s'adresse pourtant aux ménages à faible revenu ?

Réponse 2.10a):

Dans la décision D-2010-147, page 85, la Régie demande à Gazifère d'intégrer au programme Thermostat programmable un taux d'effritement de 15 %. Conformément à cette décision, le programme Thermostat programmable – volet communautaire (soit l'équivalent du programme Éconologis –volet 2) a par la suite toujours affiché un taux d'effritement de 15 %.

- b) Suivant votre réponse à la sous-question précédente, veuillez amender votre PGEÉ et les pièces s'y rapportant de manière à rectifier ce facteur de distorsion.

Réponse 2.10b):

Sans objet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 19, pages 30, Données du programme – Appui aux initiatives - volet Optimisation énergétique :

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	33673	15126	39002
Coût incrémental (\$)	30363	30363	112 793 \$
Distorsion (%)	27	27	27
Durée de vie (an)	25	25	25
Nombre de participants	2	4	2
Bénéfices totaux (\$)	230 586	208 412	214 735
Aides financières totales (\$)	14 000	36 680	18 340
TCTR (\$)	177 769	102 779	18 531
TNT (\$)	-105 010	-95 734	-69 247
TCTR + TNT (\$)	72 759	7 045	-50 716

Demandes :

- a) Du tableau, nous constatons que le coût incrémental est multiplié par 3,7 mais que l'aide financière unitaire ne bouge pas. Avez-vous un commentaire à faire sur cette situation ? Veuillez amender vos pièces au besoin.

Réponse 2.11a):

L'aide financière pour ce programme est attribuée en fonction des économies unitaires soit 25 ¢ par mètre cube de gaz naturel économisé. La méthodologie d'évaluation du coût incrémental a été revue depuis le PGEÉ 2015-2016, qui était à l'époque basée sur des données de Gaz Métro.

- b) De même, le taux de distorsion demeure inchangé à 27 %, Cela nous semble anormal. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet ? Veuillez amender vos pièces au besoin.

Réponse 2.11b):

Pour réévaluer le taux de distorsion une évaluation de programme doit être effectuée. Aucune évaluation n'a été effectuée entre les deux PGEE. La réévaluation du coût incrémental ne correspond pas à une évolution des mesures depuis la dernière évaluation, mais à une méthodologie différente s'appuyant maintenant sur les participants au programme de Gazifère.

- c) Considéreriez-vous de devancer l'évaluation du programme – Appui aux initiatives - volet Optimisation énergétique ? Veuillez expliquer votre réponse. Veuillez amender vos pièces au besoin.**

Réponse 2.11c):

Tel que mentionné à la page 31 de la pièce en référence, Gazifère prévoit déjà réaliser l'évaluation de ce programme en 2017 afin de mettre à jour le taux de distorsion.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 25, page 41, Données du programme – Supplément Ménage faible revenu (MFR)

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	0	0	0
Coût incrémental (\$)	0	0	0
Distorsion (%)	0	0	0
Durée de vie (an)	15	15	15
Nombre de participants	0	5	3
Bénéfices totaux (\$)	0	0	0
Aides financières totales (\$)	0	27 450	27 450
TCTR (\$)	0	-23 875	0
TNT (\$)	0	-27 450	-27 450
TCTR + TNT (\$)	0	-51 325	-27 450

Demande :

- a) Comment expliquez-vous que le TCTR de la projection 2017 soit nul alors que les déboursés et autres éléments de contexte sont identiques à la projection 2016 qui montre un TCTR de – 23 875 \$? Veuillez, le cas échéant, déposer une version rectifiée de la pièce.

Réponse 2.12a):

L'analyse effectuée lors du PGEÉ 2015-2016 a attribué l'aide financière à un coût incrémental équivalent. L'aide financière versée dans le cadre du programme Supplément MFR ne doit pas être considérée à titre de coût incrémental.

Veillez vous référer à la pièce GI-29, document 5, révisée en date du 20 octobre 2016.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-13

Référence :

GAZIFÈRE INC : Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 29, p.47, Investissements - PGEÉ 2017 Gazifère :

Programme	Aide financière Gazifère (\$)	Coût total Gazifère (\$)	Notre calcul (SÉ-AQLPA : Contribution participant (\$))
Secteur résidentiel			
Abaissement de la température	0	0	0
Éconologis volet 2	1 055	1 055	0
Sous-total résidentiel	1 055	1 055	0
Secteur commercial et institutionnel			
Appui aux initiatives - Optimisation	18 340	18 340	207246
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation	10 003	10 003	37212
Chaudière à condensation	58 900	58 900	41606
Étude de faisabilité	6 000	6 000	7500
Unité de chauffage infrarouge	750	750	699
Aérotherme à condensation	2 400	2 400	9018
Supplément MFR – CI	27 450	27 450	0
Sous-total commercial et institutionnel	123 843	123 843	303 281
Total programmes	124 898	124 898	303 281

Demandes :

- a) Quelle est la différence entre la colonne « aide financière Gazifère » et la colonne « Coût total Gazifère » ? Serait-ce les évaluations et le tronc commun, peut-être ? Veuillez fournir le détail.

Réponse 2.13a):

Les colonnes Aide Financière Gazifère et Coût total Gazifère sont identiques et représentent les mêmes réalités.

- b)** Nous avons de la difficulté à reproduire la colonne « contribution du participant ». Par exemple le programme « aérotherme à condensation » montre 3 participants au tableau 27 de la page 45 et une contribution de 3 006 \$ selon le tableau 26 de la page 44; ce même tableau montre un taux de distorsion nul pour ce programme. Alors nous arrivons à une contribution des participants de 9 018\$ et vous montrez plutôt 7530 \$ Veuillez expliquer votre calcul. Veuillez, le cas échéant, déposer une version rectifiée de la pièce.

Réponse 2.13b):

La contribution du participant au tableau 26 de la page 44 inclut les taxes alors que dans le tableau 29 à la page 47 elle est sans taxe. Afin de faciliter l'interprétation des données, le tableau 29 a été corrigé pour inclure les taxes.

Veuillez vous référer à la pièce GI-29, document 5, révisée en date du 20 octobre 2016.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-14

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 31, pages 50, Résultats scénario – Accroissement de 0,205 \$

Programme	Test Participant	TCTR	TNT	TCTR + TNT	TNT RÉF. P 48	Écart
Secteur résidentiel						
Abaisssement de la température	68 987	36 473	-19 928	16 545	-19 928	0
Éconologis volet 2	4 211	1 291	-1 939	-648	-1 939	0
Sous-total résidentiel	73 198	37 764	-21 867	15 897	-21 867	
Secteur commercial et institutionnel						
Appui aux initiatives - Optimisation	501 369	202 803	-69 247	133 556	-69 247	0
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation	220 741	108 163	-29 042	79 121	-23 870	-5 172
Chaudière à condensation	704 600	315 491	-110 305	205 186	-110 305	0
Étude de faisabilité	-7 500	-11 742	-6 000	-17 742	-6 000	0
Unité de chauffage infrarouge	19 261	10 902	-2 302	8 600	-2 449	147
Aérotherme à condensation	43 473	30 557	-7 566	22 991	-7 566	0
Supplément MFR - CI	27 450	0	-27 450	-27 450	-27 450	0
Sous-total commercial et institutionnel	1 509 394	656 174	-251 912	404 262	-246 887	-5 025
Total programmes	1 582 592	693 938	-273 779	420 159	-268 754	-5 025
Tronc commun		-170 000	-170 000	-340 000	-170 000	0
Évaluation		-40 000	-40 000	-80 000	-40 000	0
Total		483 938	-483 779	159	-478 754	-5 025

Demandes :

- a) Comment expliquez-vous que les scénarios ne font bouger les tests de neutralité tarifaire (TNT) que des programmes Appui aux initiatives - Aide à l'implantation et Unité de chauffage infrarouge par rapport au scénario de référence ?

Réponse 2.14a):

Une erreur s'est glissée dans le tableau 30 de la pièce en référence pour les programmes Appui aux initiatives – Aide à l'implantation et Unité de chauffage infrarouge.

b) Le cas échéant, veuillez amender votre pièce.

Réponse 2.14b):

Le tableau 30 a été corrigé. Veuillez vous référer à la pièce GI-29, document 5, révisée en date du 20 octobre 2016.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-15

Référence :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Liste, pages 53 et 54, Nouveaux programmes pour le PGEÉ 2018 :

Équipement de contrôle de système de chauffage :
1) <i>Contrôle de réglage extérieur de chaudière.</i>
Équipements de cuisine commerciale :
1) <i>Cuiseur vapeur écoénergétique.</i>
2) <i>Plaque chauffante écoénergétique.</i>
3) <i>Lave-vaisselle écoénergétique.</i>
4) <i>Pulvérisateurs de prérinçage à faible débit.</i>

Demande :

a) Quel est selon vous le potentiel technico économique des programmes listés dans la région que dessert Gazifère ? Veuillez ventiler votre réponse.

Réponse 2.15a):

À ce stade, Gazifère ne peut identifier le potentiel des programmes qu'elle entend potentiellement inclure au PGEÉ 2018. Tel que mentionné à la pièce GI-29, document 5, page 54, une analyse plus approfondie de ces mesures ainsi que de leur potentiel auprès de la clientèle de Gazifère sera requise en 2017 afin de sélectionner les mesures propices pour une commercialisation en 2018.

B. L'INTERFINANCEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-16

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0173, GI-31, Document 2.1, pages 1 et 2.

Demande :

- a) Les tableaux de la référence i donnent le « *revenue to cost comparison* » anticipé au 31 décembre 2017. Pourriez-vous déposer la même information au 31 décembre 2016 en utilisant l'information disponible jusqu'à ce jour et votre meilleure évaluation pour les mois à venir.
- a) The tables in reference i provide the « *revenue to cost comparison* » anticipated at December 31, 2017. Could you please submit the same information at December 31, 2016 based on the information available to that date and your best assessment for the following months.

Réponse 2.16a):

		GAZIFERE INC. REVENUE TO COST COMPARISONS (WITH GAS COST) December 31, 2016						
		Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7
ITEM NO.	DESCRIPTION	TOTAL	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	TARIF 9
1.	Revenues	58,995.2	21,501.5	34,168.0	104.4	0.0	1,722.1	1,498.1
2.	Costs of Service	58,995.2	19,802.0	35,976.7	94.2	0.0	1,581.0	1,541.4
3.	Over/Under Contribution	0.0	1,699.5	(1,808.7)	10.2	0.0	141.1	(43.3)
4.	Over/Under Contribution (\$ per 10**3 delivered)		25.1	(26.7)	26.7	0.0	8.2	(2.6)
5.	Return on Rate Base	6.46%	12.85%	4.15%	25.01%	0.00%	14.57%	4.06%
6.	Revenue to Cost Ratio	1.00	1.09	0.95	1.11	0.00	1.09	0.97

GAZIFERE INC.
REVENUE TO COST COMPARISONS (WITHOUT GAS COST)
December 31, 2016

ITEM NO.	DESCRIPTION	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7
		TOTAL	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	TARIF 9
1.	Revenues	25,478.0	6,934.3	17,831.2	25.1	0.0	386.7	300.8
2.	Costs of Service	25,478.0	5,181.6	19,742.8	15.0	0.0	263.5	275.2
3.	Over/Under Contribution	(0.0)	1,752.7	(1,911.6)	10.1	0.0	123.2	25.6
4.	Over/Under Contribution (\$ per 10**3 delivered)		25.8	(28.2)	26.4	0.0	7.1	1.5
5.	Return on Rate Base	6.46%	13.04%	4.02%	24.66%	0.00%	13.51%	7.87%
6.	Revenue to Cost Ratio	1.00	1.34	0.90	1.68	0.00	1.47	1.09

C. L'UTILISATION DU COMPTE DE NIVELLEMENT DES TEMPÉRATURES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-17

Référence :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0210, GI-18, Document 1, pages 21 et 22 et page 23 (lignes 8-11) :

Demandes :

- a) Si Gazifère n'utilisait pas le montant supplémentaire de 1 129 562 \$ tiré du compte de nivellement de la température des années 2011 à 2015, quelle serait alors en pourcentage la hausse demandée par Gazifère ? Veuillez déposer un tableau détaillant cette hausse.

Réponse 2.17a):

Voir réponse 13.1 de la Régie.

- b) Est-ce que les hausses et baisses évoquées aux lignes 8 à 11 de la page 23 incluent le coût du gaz ?

Réponse 2.17b):

Non, les hausses et baisses évoquées aux lignes 8 à 11 de la page 23 de la pièce B-0210 ne prennent en considération que les coûts de distribution, les autres éléments restant constants.

- c) Si oui, veuillez distinguer entre les variations liées au prix du gaz de celles dues aux autres éléments.

Réponse 2.17c):

Sans objet.

D. LE TAUX DE GAZ PERDU

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-18

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0122, GI-21, Document 3.1, page 1, note 2 de bas de page :

(2) Selon la D-2016-014. Le gaz perdu prévu pour 2016 est établi à 1,09% des achats. Ce taux converti en fonction des ventes correspond à $(1 / (1 - 1,09\%)) - 1 = 1,1020\%$.

- ii) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0120, GI-21, Document 2.2, page 1.

Demande :

- a) Pouvez-vous déjà expliquer pourquoi l'excellent résultat de 0,37% de taux de gaz perdu n'a pas été maintenu en 2016 ?

Réponse 2.18a):

Le taux de gaz perdu de 2016 est un taux projeté alors que le taux de de gaz perdu de 0,37 % de 2015 est le taux réel. Le taux projeté est une moyenne de cinq ans. Le taux de gaz perdu réel de 2016 sera connu dans le dossier de fermeture 2016.